

Informations déclarant

Nom Prénom ANSTETT Emilie
Adresse email emilie.anstett@distriwatt.fr

Informations entreprise/UES

Structure Unité Economique et Sociale (UES)
Tranche effectifs De 50 à 250 inclus
Raison sociale H2MC 2
Siren 978108660
Code NAF 66.30Z - Gestion de fonds
Adresse 55 RUE JEAN BRIAUD 33700 MERIGNAC
Nom UES UES H2MC2
Nombre d'entreprises composant l'UES 3

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont
calculés 2024
Date de fin de la période de référence 31/12/2024
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul
des indicateurs 116

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Résultat final en % 9.7
Population envers laquelle l'écart est favorable Hommes
Nombre de points obtenus 27

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en %	18.3
Résultat final en nombre équivalent de salariés	5.5
Population envers laquelle l'écart est favorable	Femmes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage	0
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés	35
Nombre de points obtenus à l'indicateur	35

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	100
Nombre de points obtenus	15

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	1
Sexe des salariés sur-représentés	Hommes
Nombre de points obtenus	0

Index égalité professionnelle

Total de points obtenus	77
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	77

Publication des résultats obtenus

Date de publication	27/03/2025
Site Internet de publication	
www.distriwatt.fr	

Objectifs de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération

Chaque année lors de la revue des salaires, un point est fait concernant les écarts de rémunération H/F. Il est alors mis en place un effort plus important pour effacer les écarts existants.

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

Les 10 plus hautes rémunérations sont celles notamment des membres du Comité de Direction qui compte 2 femmes. Il est porté une attention particulière depuis 2023 à la parité du Comité de direction (intégration de 2 femmes en 2023 et puis 2024) .

Date de publication des objectifs

27/03/2025